

**RIFSEEP MENESR :**  
**Cartographie des fonctions des corps de la filière administrative**  
**Attachés d'administration de l'Etat**  
**Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées**

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
<p style="text-align: center;"><b>Groupe 1</b> <b>Fonctions d'encadrement supérieur</b></p>	<p><b><i>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN :</i></b>  Directeur fonctionnel  Adjoint au DGS  Responsable de composantes placé dans les conditions de positionnement hiérarchique prévu par l'arrêté du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions du MENESR éligibles au GRAF</p> <p><b><i>En services académiques :</i></b>  Chef de division en rectorat  Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux)  Secrétaire général de vice-rectorat</p> <p><b><i>En établissement scolaire :</i></b> Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE</p>
<p style="text-align: center;"><b>Groupe 2</b> <b>Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes</b></p>	<p><b><i>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN :</i></b>  Chef d'un service ou responsable d'une structure à fortes responsabilités  Responsable de composantes ou de sites en CROUS à fortes responsabilités  Directeur d'unité de gestion en CROUS  Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité.</p> <p><b><i>En rectorat :</i></b>  Adjoint à un chef de division  Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières</p> <p><b><i>En DSDEN et vice-rectorats :</i></b>  Chef de division  Secrétaire général adjoint de vice-rectorat</p> <p><b><i>En rectorat et DSDEN :</i></b>  Chef de services mutualisés non classé en groupe 1</p> <p><b><i>En établissement scolaire :</i></b> Adjoints gestionnaires listés au point 3 de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 fixant les fonctions du MENESR éligibles au GRAF, adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables listés au point 4 du même arrêté et adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables de 6 EPLE au plus.</p>

<p><b>Groupe 3</b> <b>Fonctions</b> <b>d'encadrement</b> <b>intermédiaire</b> <b>et/ou à</b> <b>technicité</b> <b>particulières</b></p>	<p><b><i>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN :</i></b> Adjoint au chef de service, au responsable de structure ou au responsable administratif ou financier classés en groupe 2 Chef d'un service, responsable d'une structure ou responsable de composante ou de site.</p> <p><b><i>En services académiques</i></b> (rectorat et DSDEN) : Chef de bureau</p> <p><b><i>En établissement scolaire :</i></b> Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable de moins de 3 établissements, hormis le cas d'une gestion comptable de 2 établissements listée au point 3 a) de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 précité.</p> <p>Fondé de pouvoir d'un agent-comptable</p> <p>Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4<sup>ème</sup> catégorie ou 4<sup>ème</sup> catégorie exceptionnelle</p> <p><b><i>Dans tous les services et établissements :</i></b> Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités</p>
<p><b>Groupe 4</b> <b>Fonctions</b> <b>usuelles</b></p>	<p><b><i>En services académiques :</i></b> Chargé d'études Chargé de gestion</p> <p><b><i>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur, les EPN et en établissement scolaire:</i></b> Chargé de gestion</p>

## RIFSEEP MENESR :

### Secrétaires administratifs

#### Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
<b>Groupe 1</b> <b>Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières</b>	<p><b><i>En services académiques :</i></b>            Chef de bureau</p> <p><b><i>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN :</i></b>            Chef de bureau            Responsable d'une structure, d'un secteur ou d'un site            Directeur d'unité de gestion en CROUS</p> <p><b><i>En établissement scolaire :</i></b>            Adjoint gestionnaire d'EPLE            Fondé de pouvoir d'un agent comptable</p> <p><b><i>Dans tous les services et établissements :</i></b>            Fonctions administratives complexes et/ou exposées</p>
<b>Groupe 2</b> <b>Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière</b>	<p>Adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en services académiques</li> <li>• dans l'enseignement supérieur et en EPN</li> </ul> <p>Dans tous les services et établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de pôle</li> <li>• Fonctions administratives complexes</li> </ul>
<b>Groupe 3</b> <b>Fonctions usuelles</b>	Chargé de gestion Assistant/secrétaire

## RIFSEEP MENESR :

### Adjoints administratifs

#### Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
<b>Groupe 1</b> <b>Coordination -</b> <b>responsabilités</b> <b>particulières</b>	Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe Régisseur d'avances et de recettes Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions
<b>Groupe 2</b> <b>Fonctions</b> <b>usuelles</b>	Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public.

**CTA du 12 novembre 2015**  
**RIFSEEP**

Vous trouverez ci-dessous une proposition de répartition des postes de la filière administrative pour les catégories A, B et C en application de la cartographie nationale dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

**I – Attachés d'Administration de l'Etat (AAE) hors Administrateurs**

Groupe de fonctions <b>A</b>	Fonctions-types RIFSEEP	Fonctions académiques	Nombre de postes	Montant plancher académique*	Montant plafond académique	Montant plancher ministériel
<b>Groupe A1</b> Fonctions d'encadrement supérieur	Chef de division en rectorat	Chef de division en rectorat	3	7725€	13050€	5600€
	Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable d'au moins 7 EPLE	Agent comptable d'au moins 7 EPL	2	9300€	9300€	
<b>Groupe A2</b> Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	Adjoint à un chef de division (en rectorat)	Adjoint à un chef de division (en rectorat)	2	5975€	8050€	5300€
	Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières (en rectorat)	Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières (en rectorat)				
	Chef de division (en DSDEN)	Chef de division en DSDEN	12	5975€	13050€	
	Chef de services mutualisés non classé en groupe 1	Chef de services mutualisés non classé en groupe 1				
	Adjoint gestionnaire d'un établissement classé en 4 <sup>ème</sup> catégorie ou 4 <sup>ème</sup> exceptionnelle	Adjoint gestionnaire d'un établissement classé en 4 <sup>ème</sup> catégorie ou 4 <sup>ème</sup> exceptionnelle	9	6412.50€	6412.50€	
Agent comptable d'au moins 3 EPLE et 6 EPLE au plus	Agent comptable d'au moins 3 EPL et 6 EPL au plus	33	5800€	16525.84€		
<b>Groupe A3</b> Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières	Chef de bureau (en rectorat et DSDEN)	Chef de bureau (en rectorat et DSDEN)	24	4460€	10550€	4460€
	Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4 <sup>ème</sup> catégorie ou 4 <sup>ème</sup> catégorie exceptionnelle	Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4 <sup>ème</sup> catégorie ou 4 <sup>ème</sup> catégorie exceptionnelle soit catégorie 1, 2 ou 3	83	5800€	13600€	
	Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités	Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités	2	5975€	6800€	
<b>Groupe A4</b> Fonctions usuelles	En services académiques : Chargé d'études Chargé de gestion	Non gestionnaire	17	5100€	6800€	3880€
		Chargé d'études Chargé de gestion	3	5100€	5975€	

\*Hors personnels logés

## II – Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES)

Groupe de fonctions <b>B</b>	Fonctions-types RIFSEEP	Fonctions académiques	Nombre de postes	Montant plancher académique*	Montant plafond académique	Montant plancher ministériel
<b>Groupe B1</b> Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	En services académiques : Chef de bureau	Chef de bureau en services académiques	28	4475€	6295€	3320€
	En établissement scolaire : Adjoint gestionnaire d'EPL Adjoint gestionnaire d'EPL	Adjoint gestionnaire d'EPL- Gestionnaire matériel	69	5015€	6295€	
<b>Groupe B2</b> Fonctions d'encadrement et/ou à technicité particulière	Adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 en services académiques	Adjoint en services académiques	3	5015€	6295€	3200€
	Dans tous les services et établissements : • Chef de pôle • Fonctions administratives complexes	•Gestionnaire à sujétions particulières •Technicien comptable •Assistant de direction •Chef de section •Responsable de cabinet •Chargé d'études	60	4475€	5015€	
<b>Groupe B3</b> Fonctions usuelles	Chargé de gestion Assistante/secrétaire	Non gestionnaire	120	4475€	5015€	3020€
		•Chargé de gestion en services académiques •Secrétaire IEN ASH •Assistant de direction	39	4475€	5015€	

\*Hors personnels logés

## III – Adjoint administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJENES)

Groupe de fonctions <b>C</b>	Fonctions-types RIFSEEP	Fonctions académiques	Nombre de postes	Montant plancher académique (y compris indemnité de fin de gestion de 600€)	Montant plafond académique (y compris indemnité de fin de gestion de 600€)	Montant plancher ministériel
<b>Groupe C1</b> Coordination – responsabilités particulières  Fonctions usuelles	Chef d'équipe/ coordonnateur d'une équipe	Coordonnateur d'une équipe	1	3057.24€	3264,12€	2210€
	Régisseur d'avances et de recettes	Régisseur d'avances et de recettes (indemnité 0168)	1			
	Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur	•Secrétaire de cabinet en DSDEN •Assistante de direction en DSDEN	5			
	Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation non habituellement requise pour l'exercice des fonctions	Technicien comptable	8			
	Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public	Secrétaire de direction en EPLE Secrétaire administratif Secrétaire d'intendance Gestionnaire Assistant administratif Assistant technique Agent d'accueil	573			